



Maîtres ETUDE DES NOTAIRES GROSFILS
Chaussée de Bruxelles 94
6042 Lodelinsart

N/Réf :
CRN/2024/2002.
V/Réf :

OBJET :
Renseignements urbanistiques.

Maîtres ,

En réponse à votre demande d'informations, réceptionnée en date du 24/05/2024, relative à un(des) bien(s) sis : Chaussée de Bruxelles, 207 à 6042 Lodelinsart sur une(des) parcelle(s) cadastrée(s) : 04 B 333R11 et appartenant à (aux) propriétaire(s) suivant(s) : Chaussée de Bruxelles 207 2 à 6042 CHARLEROI ; nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1, § 3, 1°, D.IV.97 et D.IV.99 du Code wallon du Développement Territorial (CoDT) :

1. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) en zone d'habitat au Plan de Secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10 septembre 1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets sur le(s) bien(s) précité(s) ;

Le(s) bien(s) n'est(ne sont) pas situé(s) dans le périmètre d'un permis d'urbanisation ;

Pour information, il vous est loisible de consulter les éventuelles prescriptions urbanistiques en vigueur via le lien suivant : http://lampspw.wallonie.be/dqo4/site_thema/index.php.

2. D'après notre base de données, le(s) bien(s) en cause, après le 01/01/1977, a(ont) fait l'objet de :

Permis d'Urbanisme – construction d'un volume secondaire à usage de salon, séjour, chambre et dressing
N° : PURB/2016/0327 – Demandeur(s) : Monsieur
concernée(s) : 52040B0333/00V008|52040B0333/00T008 - Octroi Collège délivré le 11/10/2016

-> Ne concerne pas ce bien

3. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) sur le territoire communal où les règlements régionaux d'urbanisme suivants sont applicables :

- Isolation thermique et ventilation des bâtiments ;
- Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou partie de bâtiments



paroi rocheuse ;

26. Le(s) bien(s) est(sont) exposé(s) à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeure tel que le risque sismique ;

27. Le(s) bien(s) est(sont) exposé(s) à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeure tel que l'affaissement minier ;

28. Le(s) bien(s) est(sont) exposé(s) à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeure tel que le glissement de terrain ;

29. Le(s) bien(s) est(sont) exposé(s) à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeure tel que l'aléa d'inondation ;

30. Le(s) bien(s) est(sont) exposé(s) à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeure tel que le karst ;

31. Le(s) bien(s) est(sont) repris dans le plan relatif à l'habitat permanent ;

32. Le(s) bien(s) est(sont) repris dans la banque des données de l'état des sols en zone bleu lavande (informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)).

33. Le(s) bien(s) est(sont) repris dans la banque des données de l'état des sols en zone pêche (des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)).

34. Le(s) bien(s) n'est(ne sont) repris dans la banque des données de l'état des sols ni en zone bleu lavande (informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)) ni en zone pêche (des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)).

35. Il n'a pas été possible d'établir la zone dans laquelle le(s) bien est(sont) repris dans la banque de données d'état des sols ; que le site internet contenant cette information rencontrait des dysfonctionnements lors de l'élaboration de ce document ;

36. Le(s) bien(s) est(sont) exposé(s) à un risque d'accident majeur au sens de l'article D.IV.57, 2° du CoDT ;

37. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) à proximité d'un site Seveso ; ;

38. Le(s) bien(s) est(sont) repris sur la liste du Patrimoine Mondial ou dans une zone tampon d'un(de) bien(s) inscrit(s) à cette liste ;

39. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) dans une réserve naturelle domaniale ou dans une réserve naturelle agréée visée par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;

40. Le(s) bien(s) contient(contiennent) une cavité souterraine d'intérêt scientifique visée par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;

41. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) dans une zone humide d'intérêt biologique visée par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;

42. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) dans une réserve forestière visée par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;

43. Le(s) bien(s) a(ont) fait l'objet d'un certificat de patrimoine ; ;

44. Le(s) bien(s) comporte(nt) un arbre, arbuste ou une haie remarquable ;

45. Une infraction a été constatée par procès-verbal dressé le XXXXXX ; Aucune infraction n'a été constaté par procès-verbal ;

46. Le(s) bien(s) a(ont) fait l'objet d'un permis de location ; Le(s) bien(s) n'a(ont) pas fait l'objet d'un permis de location ;

47. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) à proximité d'un cours d'eau ;

48. Le(s) bien(s) est(sont) situé(s) dans un plan d'exposition au bruit ;

De:
Envoyé: mercredi 29 mai 2024 11:37
À:
Objet: RE:

De : V
Envoyé : mercredi 29 mai 2024 10:51
À :@i.be>
Objet :

CRN/2024/2002

Dans le cadre des informations à fournir par l'administration communale en application de l'article D.IV.97, 7° (demande de renseignement notarial/ délivrance de certificat d'urbanisme n°1) du CoDT, nous vous prions de faire parvenir, par retour de mail, le(s) tableau(x) ci-dessous complété(s) dans les 7 jours de notre demande.

Notre service disposant d'un délai de 30 jours pour fournir ces informations, nous serons dans l'obligation, à défaut de réponse de votre part dans le délai, de stipuler dans notre réponse au demandeur, qu'il est nécessaire de se mettre en contact avec votre service afin d'obtenir les informations visées par l'article mentionné précédemment.

Adresse du bien : Chaussée de Bruxelles, 207 à 6042 Lodelinsart

Référence cadastrale : 04 B 333R11

Zone d'assainissement collectif : oui non

Si oui, Voirie équipée d'égout en zone d'assainissement collectif : oui non

Voirie équipée en eau : oui non

Voirie équipée en électricité : oui non

Voirie dotée d'un revêtement solide : oui non

Voirie d'une largeur suffisante : oui non

Plan d'alignement : oui non

Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient sont confidentiels et destinés exclusivement à l'usage de la personne à laquelle ils sont adressés. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le retourner à la personne émettrice. Les idées et opinions incluses dans cet e-mail sont celles de l'auteur-riche et ne représentent pas nécessairement celles de l'administration (ou Ville de Charleroi...) et ne peuvent en aucun cas lui en être automatiquement imputable.

Il est strictement interdit de publier ou distribuer ce message ainsi que ses attachements. Leur impression ou leur copie sont réservées uniquement à ses destinataires.